

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Pouvoir : 0

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE

24 SEP. 2024

DE CONFOLENS

Date de la convocation : 16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, ROUSSEL Claudine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier, BAUDIN Sébastien.

Absent : MERAL Gilles

Secrétaire : ROUSSEL Claudine

2024.24 ADHESION DE LA COMMUNE DE AMBERNAC AU SIAEP NORD-EST CHARENTE

Madame le Maire explique que la commune d'Ambernac a demandé son adhésion au SIAEP Nord-Est Charente à compter du 1 janvier 2025.

Par délibération du Comité Syndical du 27 juin 2024, le syndicat a accepté cette adhésion. Celle-ci est indépendante de l'accord de chacune des communes adhérentes au syndicat.

Chaque commune a la possibilité de délibérer dans un délai de 3 mois, étant entendu que l'absence de délibération vaut acceptation.

Les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité l'adhésion d'Ambernac au SIAEP Nord-Est Charente.

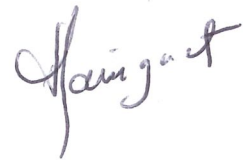
Pour : 8 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens et publication le 23 septembre 2024.

Le Maire
Martine MAINGUET



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
24 SEP. 2024
DE CONFOLENS

